

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE  
MANCHE EST – MER DU NORD



**PROTECTION ET VALORISATION DE  
L'ENVIRONNEMENT MARIN**

## Table des matières

1. Enjeux et pistes de développement sur la façade Manche Est mer du Nord.....	3
1.1. Préserver l'environnement marin.....	3
1.2. Protéger les espaces naturels littoraux.....	4
1.3. Articuler l'ensemble des schémas de planification des activités sectorielles.....	4
1.4. Partager l'espace maritime et littoral.....	5
1.5. Financer les actions de la protection de l'environnement marin.....	5
1.6. Améliorer la connaissance pour l'action de protection et de préservation de l'environnement.....	6
1.7. Faciliter l'accès du grand public à la connaissance.....	6
2. État des lieux.....	8
2.1. Les composantes de l'environnement.....	8
2.2. Les ressources vivantes.....	8
2.3. Les infrastructures.....	9
2.4. Les activités et les usages maritimes.....	9
2.4.1. Les activités maritimes et littorales de la façade.....	10
2.4.2. Les réglementations internationales, communautaires et nationales.....	10
2.4.3. Outils de gestion et de protection de l'environnement marin et littoral.....	11
2.4.4. Financement pour la protection de l'environnement marin.....	12
3. Projets en cours.....	14
3.1. Suivis et inventaires.....	14
3.1.1. Inventaires ZNIEFF.....	14
3.1.2. Système d'information sur la nature et les paysages.....	14
3.1.3. Autres suivis et inventaires environnementaux des habitats marins.....	15
3.1.4. Suivis et inventaires environnementaux des poissons.....	15
3.1.5. Suivis des oiseaux et mammifères marins.....	15
3.1.6. Suivis de la qualité des eaux.....	16
3.1.7. Étude IFREMER / BRGM.....	17
3.2. Actions de réductions des impacts des activités s'exerçant sur les écosystèmes marins.....	17
3.3. Gouvernance.....	18
3.3.1. Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).....	18
3.3.2. Programme PANACHE.....	19
3.3.3. Agence française de la biodiversité.....	19
3.4. Projets de financement de la protection de l'environnement marin et littoral.....	19
3.5. Éducation et sensibilisation à l'environnement.....	20
3.6. Sciences participatives.....	20

L'ensemble des objectifs, actions, et priorités dégagés dans le présent rapport doivent être conformes en tout point à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux marines de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin. Par conséquent, dans un souci de cohérence, ils doivent respecter les priorités issues des concertations dans chaque façade maritime, liées à la mise en œuvre de la directive quant aux objectifs environnementaux, l'état initial et les analyses économiques et sociales synthétisée au plan national. Dans ce même esprit, le rapport ne doit pas constituer un recul, par rapport à de précédentes concertations menées comme les engagements du Grenelle de la mer.

## 1. Enjeux et pistes de développement sur la façade Manche Est mer du Nord

### 1.1. Préserver l'environnement marin

- Soutenir la mise en œuvre des accords internationaux de protection d'espèces marines à l'échelle de la façade.
- Atteindre le bon état écologique des milieux marins en préservant et rétablissant le bon fonctionnement des écosystèmes marins, car ce sont des conditions indispensables à la durabilité de bon nombre d'activités (pêche, aquaculture, tourisme, ...) dès maintenant et pour les générations futures.
- Impliquer les collectivités territoriales et les acteurs économiques situés en amont des cours d'eau pollués, à l'instar des SDAGE et des SAGE, afin de leur faire prendre conscience de l'impact que certaines activités, loin de la mer, peuvent avoir sur les écosystèmes marins. La chaîne de prévention doit se faire autant en amont qu'en aval.
- Dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Action pour le Milieu Marin et dans le prolongement des dispositifs mis en œuvre au titre de la DCE eaux littorales, étudier les modalités d'articulation, d'intégration des actions promues par des « plans d'actions prioritaires pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux » à l'initiative des départements : établissement de diagnostics d'état des lieux, identification des enjeux prioritaires et calibrage des moyens d'actions pluri-annuels, et révision cyclique.
- Intégrer les apports du bassin versant de la Seine comme composante essentielle de la façade Manche Est – mer du Nord.
- Étudier les interactions entre la Seine et la Manche, en s'appuyant notamment sur les structures fédératrices.
- Améliorer la lutte contre les pollutions telluriques dans les bassins versants, y compris dans les zones portuaires, en veillant à leur articulation et leur intégration dans l'ensemble des plans d'actions de la façade et en prenant en compte les impacts sur les activités existantes en mer.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées, vitrines et laboratoires en matière d'ingénierie écologique marine, mais aussi en matière de gouvernance. Toutefois le développement des aires marines protégées doit se faire en prenant en compte les activités existantes.
- Identifier les zones où des micropolluants sont présents, cibler les zones où il y a une pollution sur l'ensemble de la façade et lutter contre les

sources de ces pollutions.

- Identifier et quantifier les impacts anthropiques sur les réseaux trophiques.
- Étudier les espèces invasives, voire lutter contre.
- Dénombrer les espèces invasives.

## **1.2. Protéger les espaces naturels littoraux**

- Réduire l'impact des activités sur le littoral.
- Protéger les espaces non urbanisés du littoral au sens de la loi littoral, garantissant l'équilibre de ces territoires et leurs fonctions écologiques.
- Poursuivre et pérenniser des initiatives de protection des espaces sensibles du littoral (Plans nationaux d'actions pour la restauration d'espèces, etc.), de manière non exhaustive en mettant en cohérence :
  - L'objectif dit « du tiers sauvage », c'est-à-dire la protection d'un tiers du linéaire côtier d'ici 2050 avec le maintien du rythme d'acquisition par le Conservatoire du littoral à hauteur de 2 500-3 000 ha par an.
  - La mise en œuvre de la « Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte » et de son programme d'actions 2012-2015 (cf. rapport « risques maritimes et littoraux et la gestion du trait de côte »).
  - L'ouverture du sentier du littoral, qui est un moyen de découverte du littoral.
  - Les stratégies locales foncières (communales et intercommunales) en matières de planification de l'urbanisation sur la consommation des espaces naturels littoraux.
- Veiller à l'articulation des actions de protection des espaces naturels littoraux avec les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration.
- Veiller au maintien des fonctionnalités écologiques du littoral.

## **1.3. Articuler l'ensemble des schémas de planification des activités sectorielles**

- Poursuivre la mobilisation du Conseil Maritime de façade (CMF) dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM, pour l'élaboration du plan d'action pour le milieu marin.

- Établir les liens entre les différentes activités s'exerçant sur la façade, notamment les activités nouvelles ou en développement, dans l'objectif du bon état écologique du milieu marin et du respect du tissu économique et social existant.
- Analyser les pressions anthropiques sur le milieu marin, en incluant les pressions du milieu littoral, ou ayant un fort impact sur les eaux littorales, lors de l'élaboration des documents stratégiques de façade sans oublier d'aborder les aspects des impacts cumulés.

#### **1.4. Partager l'espace maritime et littoral**

- Partager l'espace de manière concertée au vu des multiples activités sur l'espace Manche.
- Conforter l'équilibre des représentations dans les organes de gouvernance des espaces marins et du littoral.
- Prendre en compte les dimensions transfrontalières pour la gestion durable de ce bassin maritime : le Royaume-Uni constitue par exemple le premier débouché des biens produits en Haute-Normandie.
- Établir une forme de gouvernance en respectant l'équilibre des représentations à l'échelle de l'ensemble du bassin maritime, en cohérence avec les conseils maritimes de façade, par exemple au travers d'un forum des acteurs de la Manche. Un tel forum a été expérimenté par le projet CAMIS.
- Mettre en réseau les différentes façades maritimes, afin d'élaborer des stratégies concertées entre acteurs et usagers de l'espace maritime.
- Appréhender les espaces naturels du littoral comme des infrastructures pour les activités de pleine nature en recherchant l'équilibre entre capacité d'accueil et capacité de charge.
- Anticiper les possibilités d'extension des activités vers la ZEE en préparant une réglementation concertée avec les usagers de la mer.

#### **1.5. Financer les actions de la protection de l'environnement marin**

- Adapter les modes de financement spécifiques au bon état écologique du milieu marin, en concertation avec les partenaires concernés.
- Les éventuels nouveaux prélèvements fiscaux sur les activités économiques existantes devraient être supportables tout en garantissant la poursuite et le développement économique des activités concernées.
- Optimiser l'utilisation des fonds européens dont le FEAMP et le FEDER.

- Mener une réflexion pour que la redevance domaniale payée par les exploitants de granulats marins soit affectée pour les politiques maritimes.

#### **1.6. Améliorer la connaissance pour l'action de protection et de préservation de l'environnement**

- Poursuivre l'effort de connaissance afin d'identifier les enjeux de protection sur la façade, notamment en matière d'effet des changements globaux sur les écosystèmes, de fonctionnement des écosystèmes et des hydrosystèmes, d'impacts des activités humaines sur les écosystèmes, de leur résilience et en matière d'évaluation des services rendus par les écosystèmes.
- Assurer la transmission de la connaissance de la biodiversité marine : certains taxons ne sont plus étudiés, cela conduit à une perte de connaissance par la disparition de taxonomistes dans les laboratoires.
- Développer les projets de sciences participatives, qui sont un apport important et non négligeable de données réparties sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir les travaux de recherche sur le milieu marin et notamment sur les effets de la pollution marine sur la santé via la chaîne alimentaire.
- Réaliser des études des états initiaux et des suivis des impacts des activités s'exerçant sur le milieu marin.
- Faire un suivi récurrent et pérenne (suivis à long terme), indépendamment des études liées à des projets, et élaborer des indicateurs pour mesurer l'évolution de la mer et du littoral ainsi que des actions entreprises pour améliorer l'existant.
- Développement avec les gestionnaires des indicateurs et des tableaux de bord permettant de caractériser les états actuels, de mesurer l'impact de diverses pressions anthropiques sur les écosystèmes et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion.
- Partager les connaissances avec l'ensemble des acteurs maritimes : s'assurer de leur qualité avant qu'elles ne soient rendues publiques et les verser au système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

#### **1.7. Faciliter l'accès du grand public à la connaissance**

- Gérer et valoriser les données disponibles.
- Mettre les résultats de la recherche à la disposition des acteurs du littoral. En effet, si de nombreuses initiatives assurent déjà un suivi du littoral, cette information est très dispersée et parfois peu comparable, ce qui rend

la tâche difficile aux décideurs en charge de la mise en place de politiques littorales.

- Structurer et coordonner les observatoires locaux existants et les articuler avec l'observatoire national de la mer et du littoral.
- Articuler les observatoires locaux avec l'observatoire national de la mer et du littoral.
- Diffuser (vulgariser) les résultats de la recherche.
- Promouvoir et soutenir les projets de sciences participatives, comme Biolit ou CapOera, ce qui peut constituer un levier fort pour la prise de conscience de chaque citoyen de la richesse de son environnement proche et anticiper pleinement la protection et la valorisation de l'environnement littoral.
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement marin et littoral. Le milieu marin est très mal connu du grand public, que ce soit les écosystèmes, la pêche, l'énergie marine, etc. Ces domaines sont des enjeux importants de l'avenir proche. Une meilleure connaissance de ceux-ci par le grand public est nécessaire, cette approche peut se faire en milieu scolaire mais également en direction des adultes, des familles, par l'intermédiaire d'expositions, de sorties de découvertes, de portes ouvertes des professionnels de la mer ou par la création de maisons de la mer pour la connaissance des activités sur le littoral.
- Éduquer et former les utilisateurs des espaces littoraux et marins aux risques et réglementations.



## 2. État des lieux

La Manche constitue une voie de passage obligée, par le détroit du Pas-de-Calais, d'une partie des masses d'eaux entre l'Atlantique et la Mer du Nord : la configuration (bathymétrie, trait de côte,...) de la Manche contribue à la création de structures particulières (fronts, gyres,...) qui vont contrôler l'advection, la dispersion des organismes, des polluants,... Elle est aussi un secteur très riche pour la pêche professionnelle, car on y trouve de nombreuses espèces, des zones de nourriceries et de frayères, des voies de migration, liées à des conditions environnementales particulières. Les ressources inertes et vivantes peuvent donc être impactées par les différentes activités maritimes, littorales et terrestres. L'annexe 1 présente de manière synthétique le fonctionnement des écosystèmes marins (source : AAMP, 2009, carte en cours d'actualisation).

L'éco-région Manche est une des zones où le trafic maritime est le plus intense du monde ; elle représente aussi une zone économique importante utilisée pour de nombreuses activités : tourisme et loisirs, ports internationaux et fret, exploitation de ressources vivantes ou non.

### 2.1. Les composantes de l'environnement

Cf. rapport « Risques littoraux et gestion du trait de côte ».

Les facteurs climatiques, la géomorphologie, la typologie du trait de côte et la courantologie sont des composantes indissociables pour la compréhension et l'explication des phénomènes d'évolution du trait de côte. Les données relatives à ces domaines, issues de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM), sont présentées dans le rapport « Risques littoraux et gestion du trait de côte » et son dossier annexe. Elles sont également disponibles sur le site de l'Ifremer. De plus, pour des données localisées, le Réseau d'Observations du Littoral Normand Picard, et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale mettent à disposition des données localisées (cellules sédimentaires) sur les critères environnementaux.

### 2.2. Les ressources vivantes

Les ressources vivantes marines sont encore peu connues. Le monde marin renferme une multitude d'écosystèmes riches mais fragiles, soumis à de nombreuses interactions.

La présentation très succincte des populations, des communautés et des biocénoses est décrite pour la sous-région marine Manche - mer du Nord dans la première partie de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), « analyse des caractéristiques et de l'état écologique », élaborée dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Dans ce rapport, seul le tableau synthétique des ressources vivantes du PAMM, à l'échelle de la sous-région marine Manche mer du Nord est repris (cf. annexe 2).

### 2.3. Les infrastructures

Cf. rapports :

- « Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime »
- « Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques »
- « Risques littoraux et gestion du trait de côte »
- « Pêche maritime »
- « Aquaculture »
- « Emploi maritime et besoins de formation »
- « Construction et déconstruction navale »
- « Recherche maritime »

Avec un linéaire de côtes d'environ 960 km, l'ouverture maritime de la façade est un lieu propice aux activités maritimes. Différentes infrastructures parsèment ainsi le littoral. Sont présents, par exemple, des ports de commerce, de pêche et de plaisance, des entreprises (aquacoles, de pêche, de construction et déconstruction navale...) avec des installations plus ou moins lourdes, implantées directement sur le domaine public maritime ou sur le littoral.

Des structures telles que des musées, des maisons, des centres océanologiques permettent d'informer et de sensibiliser le public sur l'environnement marin et littoral. On peut ainsi citer la maison de l'estuaire en Baie de Seine ou en Baie du Mont-Saint-Michel, l'aquarium Nausicaá à Boulogne-sur-Mer ou encore les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE Flandres maritime, du Cotentin, etc).

### 2.4. Les activités et les usages maritimes

La Manche et le sud de la mer du Nord (zones CIEM IVc et VIIId, VIIe) sont des mers depuis longtemps fortement anthropisées (pêche, tourisme et activités de loisirs, extraction de granulats marins, circulation maritime, zones portuaires de premier plan, zones estuariennes dégradées, projets d'éoliennes off-shore constituent une liste non exhaustive), présentant des enjeux économiques considérables et soumises à une multiplicité d'utilisateurs ayant des intérêts fréquemment antagonistes. Malgré ces pressions, les ressources naturelles (halieutiques, conchylicoles, mais également minérales) sont des vecteurs potentiels de développement économique.

La demande sociétale, institutionnelle (UE, État et collectivités territoriales) mais également société civile (pêcheurs, industriels, ONG...), concernant l'analyse des réponses de l'écosystème et de ses ressources aux différents types de contraintes, dont le changement climatique global, a évolué et ne cesse de croître. Les questions posées concernent de plus en plus les interactions entre différentes espèces, entre stratégies d'exploitation et espèces exploitées, entre dégradation du milieu et écosystème, entre activités humaines conflictuelles. Les réponses attendues doivent intégrer l'ensemble de ces situations.

### 2.4.1. Les activités maritimes et littorales de la façade

La deuxième partie de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), « analyse des pressions et impacts », élaborée dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) présente de manière synthétique l'ensemble des activités sources des différentes pressions anthropiques sur l'environnement marin. La troisième partie de l'évaluation initiale du PAMM, « analyse économique et sociale », décrit les différentes activités à l'échelle de la sous-région marine Manche - mer du Nord. Les rapports écrits dans le cadre des assises de la mer et du littoral présentent très succinctement ces activités.

- Les ports et le transport maritime : Cf. rapport « Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime »
- L'immersion des sédiments portuaires : Cf. rapport « Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime ».
- L'extraction des granulats marins : Cf. rapport « Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources ».
- L'exploitation des énergies renouvelables : Cf. rapport « Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources ».
- La pêche maritime : Cf. rapport « La pêche maritime ».
- L'aquaculture : Cf. rapport « L'aquaculture ».
- La plaisance et les loisirs nautiques : Cf. rapport « La promotion de la plaisance et des loisirs nautiques ».

### 2.4.2. Les réglementations internationales, communautaires et nationales

Au niveau international, la France est partie à de nombreux accords internationaux visant à la **protection et la préservation des écosystèmes marins**, et à des accords internationaux de **préservation des espèces menacées**.

Au niveau communautaire, la France est engagée au titre de la **directive « cadre stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)**. Cette directive constitue le **pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne**. À ce titre, elle vise à maintenir ou rétablir le Bon État Écologique (BEE), qui représente un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée

et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures, dans une perspective de développement durable. Elle s'articule avec les politiques publiques transversales ou sectorielles concernant le milieu marin :

- Directive Habitats Faune Flore et Directive Oiseaux ;
- Directive Cadre sur l'Eau ;
- Directive eaux de baignade ;
- Directive sur les eaux résiduaires urbaines ;
- etc.

Au niveau national, la France s'est engagée dans la mise en œuvre de :

- la **stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées adoptée en 2012** qui doit permettre de placer 20 % des eaux sous juridiction française sous protection à l'horizon 2020 et d'assurer leur gestion dans le cadre d'un processus partagé avec les parties prenantes ;
- la **stratégie nationale pour la biodiversité** adoptée en réponse aux engagements internationaux de la France dans la Convention sur la diversité biologique et qui fixe un cadre de mobilisation pour tous les acteurs.

#### **2.4.3. Outils de gestion et de protection de l'environnement marin et littoral**

Il existe différents types d'outils de gestion et de protection des espèces et des biotopes avec des statuts de protection différents. Ces protections garantissent la préservation des milieux, des espèces, des paysages ou du patrimoine. D'après la **loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux et l'arrêté du 3 juin 2011**, 15 catégories de protection de l'environnement marin sont définies sur la façade MEMN, on trouve (cf. annexe 3) :

- **6 réserves naturelles** ;
- **45 sites Natura 2000** ayant tout ou partie maritime :
  - 16 zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux ;

- 29 sites d'importance communautaires (SIC) au titre de la Directive Habitat Faune Flore ;
- le **parc naturel marin** des Estuaires picards et de la mer d'Opale et le projet de Golfe Normand- Breton ;
- les **parties maritimes du domaine public maritime** remis en gestion au Conservatoire du Littoral ;
- 3 **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** réglementant l'exercice des activités humaines sur des périmètres de tailles très variables. Plusieurs APPB littoraux ont été pris sur la façade notamment dans la Manche, concernant notamment les falaises de Jobourg et les cordons dunaires à chou marin ;
- certaines AMP sont désignées auprès de la commission OSPAR, (les parcs naturels marins, les réserves nationales et certains sites Natura 2000) témoignant de la volonté de l'état d'y agir. Les **zones OSPAR** visent la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique de la zone maritime en Atlantique Nord-est ;
- 3 **sites RAMSAR**, désignés dans le cadre de la Convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, contiennent deux zones bas-normandes :
  - les Marais du Cotentin et du Bessin et la Baie des Veys ;
  - la Baie du Mont St Michel et les marais périphériques ;
  - la Baie de Somme
- 1 site UNESCO sur la façade.

#### 2.4.4. Financement pour la protection de l'environnement marin

Les usages privatifs de la mer et du littoral (espaces et ressources) à travers les différentes activités (la pêche, les exploitations des ressources minérales et gazières, les exploitations des énergies utilisant le vent, la houle, les vagues, le transport maritime ainsi que les activités de loisir) sont au moins partiellement soumis au versement de taxes. Seules quelques-unes sont au moins en partie affectées à des actions de protection des milieux marins :

- le droit annuel de francisation et de navigation (DAFN), d'environ 40 M€/an, affecté au CELRL (conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres) ;

- la taxe spéciale sur les traversées maritimes à destination d'espaces naturels, d'environ 1 M€/an ;
- le droit départemental de la taxe d'aménagement (ex-taxe départementale sur les espaces naturels sensibles TDENS), de 2 701 M€/an en 2011 ;
- la taxe de séjour, à hauteur de 50 M€, peut être affectée aussi à la protection et la gestion des espaces naturels ;
- le programme d'intervention des agences de l'eau, financé par les redevances ;

De nombreuses dispositions de taxation des énergies marines renouvelables existent également pour l'éolien en mer :

- redevance d'archéologie préventive en application du code du patrimoine, selon décision potentielle de la DRASSM (demande de diagnostic archéologique) ;
- redevances annuelles dues à l'État en contrepartie de l'utilisation du Domaine Public Maritime ;
- taxe annuelle spécifique à l'éolien en mer dont les modalités de répartition sont prévues à l'article 1519C du Code Général des Impôts.

### **3. Projets en cours**

Cette partie vise à recenser de manière non exhaustive quelques projets et orientations en cours à l'échelle nationale et sur la façade pour la protection et la valorisation de l'environnement marin.

#### **3.1. Suivis et inventaires**

##### **3.1.1. Inventaires ZNIEFF**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il est consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

Les ZNIEFF marines sont en cours de réalisation pour l'année 2013.

##### **3.1.2. Système d'information sur la nature et les paysages**

Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) a pour objet :

- de structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore), les paysages, les habitats naturels ou semi-naturels et les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion des espaces naturels ;
- de mettre à disposition ces connaissances selon des modalités différenciées entre le niveau local, régional, national et selon les publics concernés ;
- de faciliter la mobilisation des connaissances sur la biodiversité pour élaborer ou suivre les politiques publiques, évaluer les impacts des plans, programmes, projets des différents aménageurs ;
- de permettre le rapportage correspondant aux engagements européens et internationaux.

### 3.1.3. Autres suivis et inventaires environnementaux des habitats marins

Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), le **REBENT** a développé un réseau de suivi de l'état de conservation d'habitats marins intertidaux et de petits fonds (sédiments fins, herbiers, récifs, bancs de maërl).

Le programme **CARTHAM** sur les habitats et le programme **PACOMM** sur les oiseaux et les mammifères marins offrent un état initial sur les enjeux de conservation pour le réseau Natura 2000.

### 3.1.4. Suivis et inventaires environnementaux des poissons

De nombreuses structures évaluent les poissons migrateurs, les poissons des masses d'eaux de transition et l'état halieutique. On peut citer de manière non exhaustive différentes structures : le muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), les fédérations départementales de pêche et leurs groupements par bassin, etc.

Les campagnes à la mer sont désormais le plus souvent d'intérêt pluridisciplinaire. Elles sont notamment le support à l'évaluation de l'abondance des principales espèces de poissons pêchées par les pays riverains de la mer du Nord et de la Manche Est. Elles permettent d'obtenir des indices d'abondance des principales ressources marines vivantes, d'en connaître la distribution spatiale et les facteurs qui influencent leur répartition géographique.

### 3.1.5. Suivis des oiseaux et mammifères marins

Les réseaux de connaissances en mer sont bien développés, et regroupent plusieurs acteurs : Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) qui coordonne le programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux, les mammifères marins (PACOMM) ; la Maison de l'Estuaire, le GONm, Bretagne Vivante et Aérobaie, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), et les associations ornithologiques locales.

Concernant le réseau de connaissance à terre, différents types d'outils et de programmes sont utilisés comme Wetland international pour le suivi annuel des oiseaux hivernaux, les réserves naturelles, les enquêtes nationales et régionales, le baguage d'oiseaux et les points de « guet à la mer ».



### 3.1.6. Suivis de la qualité des eaux

Le tableau suivant recense de manière synthétique les différents suivis menés à l'échelle nationale.

Tableau 1: Différents suivis de la qualité des eaux

		Début	Fréquence	Paramètre suivis	Objectifs
ROCCH : Réseau d'observation de la contamination chimique	mollusque	1974	1 / an	9 Métaux, PCB, HAP, TBT, lindane et DDT et dérivés	Présence de contaminants chimiques dans les chairs des mollusques et les sédiments
	sédiment	1979	1 an sur 10		
	TBT	2003	2 / an		
REMI : Réseau de contrôle microbiologique		1989	2, 3 ou 12 / an	Bactéries dans la chair des coquillages	Contrôle microbiologique des zones conchylicoles
REPHY : Réseau de suivi du PHYtoplancton		1985	2 à 4 / mois	Phytoplancton toxique	Prévention des intoxications liées à la consommation de coquillages
RHLN : Réseau Hydrologique Littoral Normand		2000	2 à 4 / mois	T°, salinité, nutriments (N, P, Si), chlorophylle, O2, phytoplancton	Evaluation de l'état d'eutrophisation (directive nitrate) et de l'état écologique des masses d'eau (DCE)
REBENT : Réseau de suivi des biocénoses benthiques		2007	variable	Peuplements benthiques (faune/flore).	Evaluation de l'état écologique des habitats benthiques (DCE).
REPOM : Réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des ports maritimes.		1997	eau : 4 / an	Physico-chimie*, Bactériologie	Contrôle la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux et des sédiments portuaires
			Séd : 1 / an	métaux, TBT, hydrocarbures, PCB	
Suivi bactériologique des zones de Baignade		-	1 à 2 / mois en saison	Bactériologie	Classement bactériologique des eaux de baignades

La qualité chimique des eaux marines est suivie par l'IFREMER via le Réseau d'Observation de la Contamination CHimique du littoral (ROCCH, anciennement RNO), le réseau de suivi des impacts des grands aménagements (IGA) au niveau des centrales nucléaires côtières et le réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des ports maritimes (REPOM).

**La composition planctonique** des eaux marines est suivie au niveau national par le Réseau de suivi du PHYtoplancton (REPHY) et localement par le Réseau Hydrologique Littoral Normand (RHLN) et le Suivi Régional des Nutriments (SRN) en Somme-Nord-Pas-de-Calais. Les résultats sont disponibles sur le site de l'IFREMER (<http://archimer.ifremer.fr>).

**La qualité microbiologique** dépend de facteurs locaux. Le classement des zones conchylicoles est pris par la préfecture, celui des eaux de baignades par l'Agence régionale de santé.

Les Agences de l'Eau avec l'appui de l'IFREMER et d'un réseau ont mis en place un programme de surveillance basé sur différents indicateurs chimiques et biologiques dans le cadre de la Directive Cadre loi sur l'Eau afin de connaître l'état des masses d'eau.

### 3.1.7. Étude IFREMER / BRGM

L'étude IFREMER / BRGM porte sur l'inventaire des ressources en matériaux marins. En effet, le ministère en charge des Mines a confié à l'IFREMER la réalisation d'un inventaire des ressources en matériaux marins pour onze départements côtiers sur les façades Manche et Atlantique (2004-2005), ainsi que l'identification des zones de moindres contraintes et la construction d'un système d'information géographique (SIG) (2006-2010). Ce travail est actuellement complété pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que sur le pourtour côtier de la Bretagne ([www.ifremer.fr/sextant/fr/web/granulatsmarins](http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/granulatsmarins)).

### 3.2. Actions de réductions des impacts des activités s'exerçant sur les écosystèmes marins

Un grand nombre d'actions sont actuellement mises en œuvre dans ce cadre, parmi lesquelles il convient de citer, de manière non exhaustive :

- la révision des **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** et l'élaboration des **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) littoraux** ;
- la mise en œuvre de la politique de **lutte contre les pollutions accidentelles** ;
- la mise en œuvre de la **réglementation sur les eaux de baignades** et sur les **eaux conchyliques** ;
- la mise en œuvre des engagements internationaux sectoriels ;
- la mise en œuvre du **plan d'action « algues vertes »** ;
- les actions de **gestion de la ressource halieutique** (copilotage DEB-DPMA) :
  - développement des Unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC, Grenelle de la mer), création puis mise en œuvre d'un outil de protection des zones fonctionnelles halieutiques (Grenelle de la mer) (cf. rapport « Pêche maritime) ;
  - mise en œuvre de la charte « pêche de loisirs éco-responsable (cf. rapport « Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques ») ;
- la mise en œuvre du **plan d'action pour « la gestion des sédiments de dragage »** (cf rapport « Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime ») ;

- l'encadrement des conditions du développement des activités au-delà des 12 milles nautiques, au regard de leur impact sur l'environnement, notamment s'agissant d'installations pour l'exploitation d'énergies marines renouvelables, comme les éoliennes en mer (projet de décret en cours) ;
- la mise en place d'une **stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et des substances de carrières** ;
- l'élaboration des **schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine** (cf. Rapport « Aquaculture »).

### 3.3. Gouvernance

#### 3.3.1. Plan d'action pour le milieu marin (PAMM)

Pour plus d'informations sur la DCSMM et l'élaboration du PAMM : <http://wwz.ifremer.fr/dcsmm/Introduction-a-la-DCSMM>.

L'évaluation initiale de l'état actuel des eaux marines concernées et de l'impact des activités humaines sur ces eaux est le premier élément du plan d'action pour le milieu marin. Elle est élaborée en application de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM, 2008/56/CE). La DCSMM a été transposée dans le code de l'environnement aux articles L219-7 à L219-18 et R219-2 à R219-17. Le cadrage méthodologique de l'élaboration de l'évaluation initiale a été précisé dans l'arrêté du 17 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin.

L'évaluation initiale vise notamment à :

- dresser un bilan des connaissances existantes afin de contribuer à la définition du bon état écologique ;
- établir un diagnostic de l'état actuel des eaux marines, en vue de l'élaboration des objectifs environnementaux, puis du programme de mesures ;
- identifier les lacunes de données et de connaissances, afin d'alimenter les réflexions sur le programme de surveillance et la stratégie nationale d'acquisition de connaissances.

L'évaluation initiale se fonde sur les données existantes et disponibles au 31 décembre 2010. Elle utilise lorsque cela est pertinent, les méthodes d'évaluation et d'analyse existantes dans le cadre d'autres politiques connexes :

- communautaires : directive cadre sur l'eau (DCE), directive oiseaux (DO), directive habitat faune flore (DHFF), politique commune des pêches (PCP)... ;
- internationales : convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR), autres accords internationaux.

Elle est cohérente avec les informations rapportées à la Commission européenne dans le cadre des autres politiques communautaires (DCE, DHFF, DO, PCP...).

La mise en place du PAMM est accompagnée d'un programme d'acquisition des connaissances.

### **3.3.2. Programme PANACHE**

Le projet PANACHE est un projet de coopération transfrontalier franco-anglais visant à établir une meilleure protection de l'environnement marin de la Manche via le développement d'une approche plus harmonieuse des Aires Marines Protégées (AAMP) dans cette zone. Cet objectif passe par l'analyse et la cohérence écologique du réseau d'AMP existant et en projet, et l'adoption de méthodes communes en matière de suivi et de gestion. Le projet s'attache également à impliquer davantage le public dans l'environnement marin par la réalisation d'actions de sciences participatives.

### **3.3.3. Agence française de la biodiversité**

Dans le prolongement de la conférence environnementale de septembre 2013, ont été lancés les travaux visant à la création de l'**agence française de la biodiversité**, qui a vocation à concerner la biodiversité terrestre et marine, ainsi qu'à l'élaboration d'un projet de loi-cadre sur la biodiversité qui sera présenté en 2013 et qui comportera un certain nombre de développements intéressant l'environnement marin.

## **3.4. Projets de financement de la protection de l'environnement marin et littoral**

Dans le cadre de la « Feuille de route de la Conférence environnementale », septembre 2012, les travaux suivants sont lancés :

- la mise à l'étude de la fiscalisation de l'ensemble des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux terrestres et marins à hauteur des dommages causés ;
- la mise en révision du niveau des redevances d'utilisation du domaine public maritime à l'horizon 2014 ;
- la réforme de la redevance domaniale pour les granulats marins.

### 3.5. **Éducation et sensibilisation à l'environnement**

Différentes actions d'éducation et de sensibilisation du grand public sont mises en place.

On peut citer la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), qui a une action de sensibilisation et d'éducation de ses pratiquants à l'environnement. Elle permet également d'informer et de sensibiliser le grand public sur les richesses et la fragilité du milieu subaquatique, notamment lors :

- d'opérations nationales : participation aux journées de la mer,
- d'opérations de ramassage de macro-déchets,
- d'expositions et de conférences,
- de festivals de l'image sous marine,
- de journées de découverte des activités : baptêmes de plongée ou randonnée subaquatique.

### 3.6. **Sciences participatives**

Le programme **BIOLIT** vise à faire participer le grand public à la collecte de données sur la biodiversité littorale. Il est encadré par le Muséum national d'histoire naturelle.

Le **réseau d'observateurs en plongée** permet une amélioration de la connaissance du milieu marin et vise également à promouvoir des méthodologies et protocoles simplifiés d'observation d'une partie de la biodiversité sous-marine en lien avec les gestionnaires d'aires marines protégées et des questions que se posent des scientifiques. Il est encadré par l'AAMP.

**ANNEXES**  
**AU RAPPORT PROTECTION ET VALORISATION DE**  
**L'ENVIRONNEMENT MARIN**

**Table des matières**

<b>ANNEXE 1 :</b> .....	<b>3</b>
<b>FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES MARINS.....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE 2 :</b> .....	<b>4</b>
<b>RESSOURCES VIVANTES.....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE 3 :</b> .....	<b>5</b>
<b>OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET LITTORAL.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 4 :</b> .....	<b>6</b>
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 5 :</b> .....	<b>10</b>
<b>AMENDEMENTS REJETÉS PAR LE CONSEIL MARITIME DE FAÇADE.....</b>	<b>10</b>

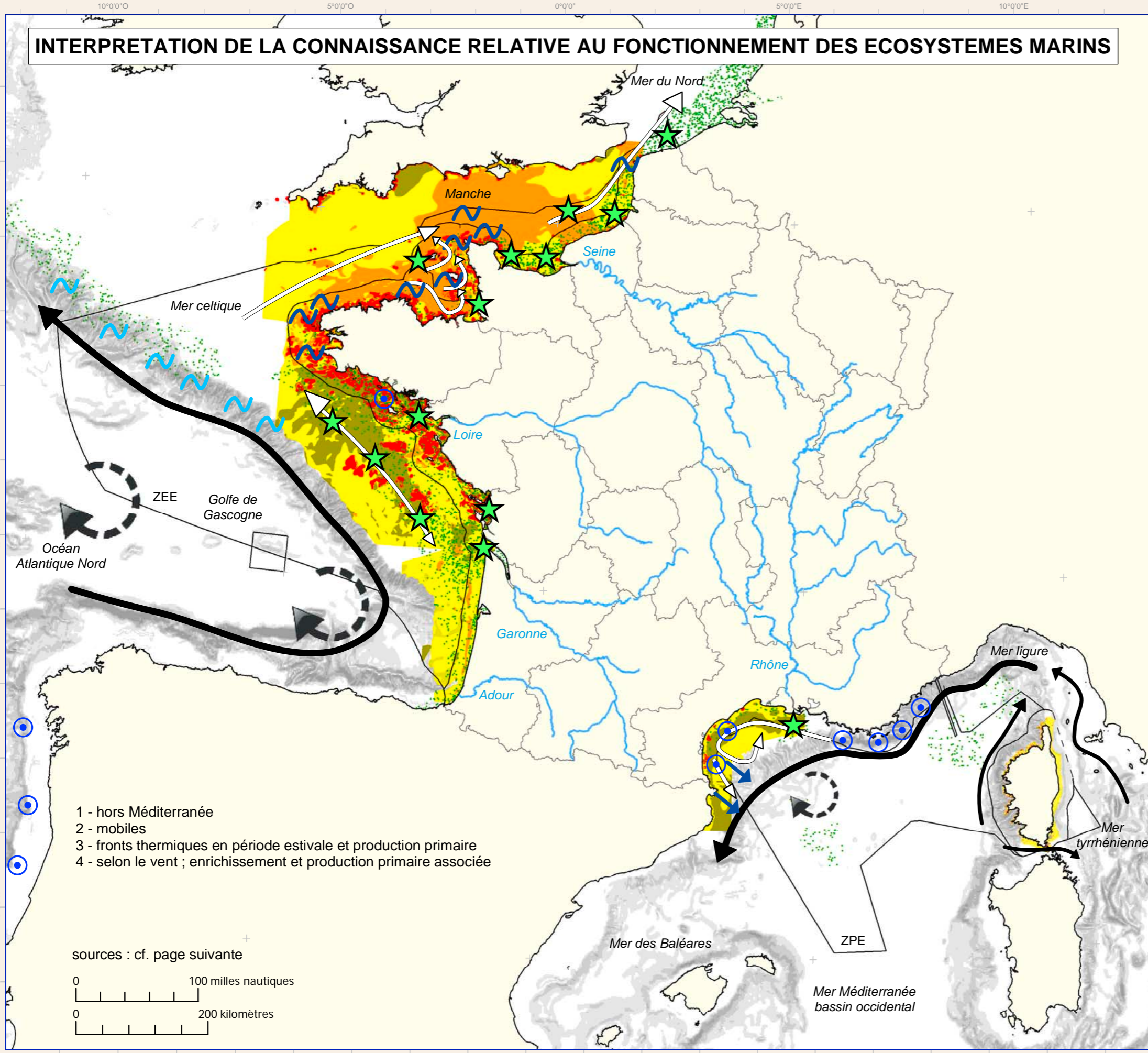
**ANNEXE 1 :**

**FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES MARINS**

*(en cours d'actualisation par l'AAMP)*



# INTERPRETATION DE LA CONNAISSANCE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES MARINS



## NATURE SEDIMENTAIRE

- vases
- sables
- cailloutis, graviers
- roches

## COURANTOLOGIE

- courants généraux
- courants résiduels de marée (1)
- tourbillons de moyenne échelle (2)
- zones de mélange (3)
- ondes internes
- très forts courants de marée
- zone d'upwellings côtiers (4)
- cascades d'eau froide sous-marines occasionnelles

## IMPORTANCE TROPHIQUE ET ECOLOGIQUE

- zone de blooms phytoplanctoniques importants et récurrents
- secteur connus de nurseries et/ou de frayères

## GEOMORPHOLOGIE

- pente faible
- pente élevée

## DELIMITATIONS MARITIMES

- limites de la mer territoriale et des eaux sous juridiction française

AVERTISSEMENT SHOM : aucun service hydrographique officiel n'a vérifié les informations contenues dans ce document et ne peut être tenu responsable de la fidélité de leur reproduction ou de toute modification ultérieure. La possession de ce document n'exonère pas de l'obligation d'utiliser les documents nautiques appropriés prévus par les règlements nationaux ou internationaux.

- 1 - hors Méditerranée
- 2 - mobiles
- 3 - fronts thermiques en période estivale et production primaire
- 4 - selon le vent ; enrichissement et production primaire associée

sources : cf. page suivante

0 100 milles nautiques

0 200 kilomètres



Agence des aires marines protégées

système de coordonnées : Lambert 93 / RGF Lambert 93 / IAG GRS 1980

réalisation : Agence des aires marines protégées - avril 2009 - version 1.0

**ANNEXE 2 :**  
**RESSOURCES VIVANTES**

Caractéristiques de l'état écol

Composante de l'écosystème	Description	Qualité de la donnée (spatiale, temporelle, nombre, précision)	Intérêt de la composante (fonctionnalités, rôle trophique, diversité, importance patrimoniale, espèce rare, remarquable, fort statut de protection)	Statut de protection de l'habitat ou de l'espèce	Qualification de l'état (spatialisation, abondance, tendance évolutive)	Pressions actuelles ayant un impact sur les habitats	Activités dépendantes du bon état de la composante
les biocénoses des fonds durs du médiolittoral	<b>roches et blocs médiolittoraux à dominance algale</b> → en milieu semi-abrité ou abrité à marnage important	cartographie des peuplements algaux incomplète notamment en Manche Est (précision moyenne)	- les espèces végétales sont réparties en ceintures (domaine des algues brunes : laminaires et fucales) - diversité croissante vers les bas niveaux - les algues arrachées s'échouent sur la plage et forment la laisse de mer qui joue un rôle écologique sur le haut de l'estran	- habitat Natura 2000	- les estrans des côtes bretonnes jusqu'à la baie du Mont Saint Michel constituent le plus grand ensemble français pour cet habitat - habitat discontinu à partir du Cotentin jusqu'à la frontière belge  Tendance évolutive : régression généralisée des fucales	- les surplus nutritifs favorisent l'apparition d'algues vertes qui rompent la disposition habituelle des algues brunes et réduisent la biodiversité de la zone	
	<b>roches et blocs médiolittoraux à dominance animale</b> → en milieu très exposé	pas d'estimation des surfaces de roches à dominance algale / dominance animale	- faible diversité mais biomasse importante - la richesse spécifique augmente du haut vers le bas de l'estran - crustacés fixés aux rochers et gastéropodes (patelles, littorines) - bancs d'huîtres creuses - les bancs de moules jouent un rôle dans réseau trophique consommées par crabes, poissons, oiseaux (goélands, mouettes...) - les moules peuvent parfois être remplacées par le pouce-pied	- habitat Natura 2000	- habitat commun des côtes bretonnes au Cap Gris Nez - pouces-pieds → il est noté depuis quelques années dans les secteurs semi-abrités, une situation a priori atypique, directement liée à la régression des ceintures de fucales	- habitats peu soumis à la dégradation par la mauvaise qualité des eaux en raison des conditions hydrodynamiques - habitats exposés aux pollutions par les hydrocarbures - les gisements de moules font l'objet d'une exploitation directe par l'homme	- exploitation professionnelle des pouces-pieds - pêche à pied amateurs des moulières
	<b>cuvettes ou mares permanentes :</b> - <b>cuvette profonde de bas niveau</b> - <b>cuvette intermédiaire (milieu estran)</b> - <b>cuvette de haut niveau</b>	très peu d'étude au niveau de la sous-région	- les cuvettes sont des zones refuges pour faune et flore peu affectées par le niveau marégraphique (enclaves écologiques) - la profondeur des cuvettes est à l'origine de la variabilité : les cuvettes supérieures sont soumises aux stress physiques, la diversité y est plus réduite - présence de poissons (blennies), anémones de mer, amphipodes (petits crustacés), mollusques, algues rouges, algues vertes	- habitat Natura 2000	- habitat localisé	- sensible au phénomène d'eutrophisation et à la prolifération d'algues vertes - une prolifération d'espèces introduites (sargasse) peuvent entraîner une baisse de la fréquentation d'algues rouges	
	<b>communautés des calcaires du littoral</b>	études de ces biocénoses très parcellaires	- zone riche en termes de biodiversité entre Cap d'Antifer et Fécamp, ailleurs ces communautés sont peu diversifiées - développement de diverses communautés caractéristiques : différents types d'algues, mollusques marins térébrants (utilisant leurs coquilles pour creuser des loges dans les pierres calcaires)	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- habitat faiblement représenté : 120 km en Haute Normandie et en Picardie	- soumis à la présence de contaminants chimiques - le recul du trait de côte menace particulièrement cet habitat - sensible au piétinement - sensible à l'eutrophisation qui peut se traduire par des proliférations d'algues vertes	
	<b>grottes en mer à marée</b>	très peu d'étude au niveau de la SRM	- présence de nombreuses espèces caractéristiques sciaphiles (qui aiment l'ombre) des étages inférieurs (algues rouges, anémones, petits coraux durs, et éponges) ainsi que d'autres espèces telles que mollusques, poissons, annélides...	- habitat Natura 2000	- anecdotique dans la sous-région marine	- sensible à l'accumulation des déchets - sensible à la fréquentation par les barques, aux visites de ces sites à des fins pédagogiques, piétinement et prélèvement	- fréquentation de ces sites à des fins pédagogiques (esthétique, vestiges archéologiques)
	<b>champs de blocs</b>	peu d'étude de la distribution de l'habitat dans la SRM	- habitat de la zone de balancement des marées le plus diversifié, grâce aux nombres élevés de micro-habitats offrant des conditions environnementales propices à l'installation d'une faune très diversifiée - présence de nombreux juvéniles d'espèces commerciales (éponges, étrilles, crabes, ormeaux, loches)	- habitat Natura 2000	- habitat fréquemment représenté le long des côtes de Bretagne jusqu'au Cap Gris Nez	- soumis aux événements tempétueux exceptionnels - sensible aux ramassages qui entraînent un retournement des blocs de taille moyenne et induit ainsi une mortalité de la faune et de la flore fixées	- activité de pêche à pied récréative
les biocénoses des fonds meubles du médiolittoral	<b>sables plus ou moins envasés</b> : estrans de pente faible restant saturés en eau durant l'essentiel de la marée basse	lacunes sur la connaissance précise de la répartition des habitats et structures de leurs communautés	- forte diversité et densité d'espèces invertébrés : vers, palourdes et praires - zone de frayère, zone de nourrissage des limicoles (à marée basse) et poissons côtiers (à marée haute) - habitat présentant un fort potentiel en termes de production secondaire	- habitat Natura 2000	- biocénose très bien représentée dans la sous-région marine	- sensible aux pressions engendrées par les activités de pêche, professionnelles ou récréatives (coquillages et vers utilisés comme appâts pour la pêche à pied) - les perturbations liées à des contaminations chimiques ou des apports en nutriments dans le milieu peuvent entraîner des diminutions importantes de biodiversité	- activité de pêche professionnelle et récréative
	<b>sables fins propres</b> :	bonne vision générale des espèces présentes et du fonctionnement écologique de ces habitats, mais des lacunes sur répartition des habitats et structures de leurs communautés	- milieux relativement pauvres en espèces - rôle essentiel en tant que nurseries de poissons plats, zone de nourrissage pour les juvéniles de poissons plats à marée haute et pour les limicoles à marée basse - habitat principal de la coque - les plages exposées abritent des populations de clovisses	- habitat Natura 2000	- Biocénose très bien représentée sur l'ensemble des côtes de la Manche (ex : baie de Douvrenez, Saint-Brieuc, Goulven et Somme)	- habitat sensible aux pressions engendrées par les activités de pêche professionnelles (présence de coques) - les perturbations liées à des contaminations chimiques ou des apports en nutriments dans le milieu peuvent entraîner des diminutions importantes de biodiversité	Activité de pêche professionnelle (bivalves) et pêche à pied
les biocénoses des habitats particuliers du médiolittoral	<b>bancs intertidaux de moules (<i>Mytilus edulis</i>)</b>	peu de données sur la distribution de cet habitat	- Habitat constituant un frein à l'érosion ; rôle important dans la dynamique des sédiments côtiers - Habitat pour de nombreuses espèces, des supports de la faune sessile et une source de nourriture	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- Peu présent en France : 1 banc signalé sur l'estuaire de la Seine	- sensible à l'érosion par hydrodynamisme - sensible à la prédation par les oiseaux - sensible à la présence de particules chimiques	
	<b>herbiers de zostères naines (<i>Zostera noltii</i>)</b>	nombreuses données	- zones de forte production primaire - rôle fonctionnel important, les feuilles de zostères sont consommées par plusieurs espèces d'oiseaux hivernants (bernaches et canards)	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- Présence du Cotentin à la frontière espagnole	- sensible aux facteurs environnementaux - sensible à l'érosion liée à la fréquentation humaine ou aux tempêtes	

Caractéristiques de l'état écol

Composante de l'écosystème	Description	Qualité de la donnée (spatiale, temporelle, nombre, précision)	Intérêt de la composante (fonctionnalités, rôle trophique, diversité, importance patrimoniale, espèce rare, remarquable, fort statut de protection)	Statut de protection de l'habitat ou de l'espèce	Qualification de l'état (spatialisation, abondance, tendance évolutive)	Pressions actuelles ayant un impact sur les habitats	Activités dépendantes du bon état de la composante
	<b>récif d'Hermelles</b>	études peu nombreuses	- zones riches et diversifiées, peuvent héberger jusqu'à 150 à 200 espèces - grande richesse des espèces commerciales : huîtres, moules (zones de fixation pour les naissains), crabes, poissons - les gamètes et les larves d'hermelles constituent des sources de nourriture pour les poissons et bivalves	- habitat Natura 2000	- 2 récifs présents en baie du Mont St Michel - tendance évolutive : forte régression de l'habitat, dégradation importante	- sensible aux changements rapides des conditions hydrologiques et sédimentaires - sensible au piétinement - en compétition avec d'autres espèces notamment l'huître ou la moule	Activité de pêche
<b>les biocénoses des fonds durs de l'infralittoral</b>	<b>roches et blocs de la frange infralittorale supérieure biocénose à laminaires</b>	données importantes pour la Bretagne mais manquantes pour le reste de la SRM	- présence de divers espèces de laminaires selon les conditions hydrodynamiques et degré d'exposition - rôle fonctionnel de l'habitat	- habitat Natura 2000	- biocénoses réparties depuis le Nord Pas-de-Calais, en forte régression, jusqu'en Bretagne	- sensible à l'augmentation de la turbidité	
	<b>roches et blocs de la frange infralittorale supérieure biocénose à couverture végétale autre que laminaires</b>		- remplacement par d'autres algues qui tolèrent mieux l'influence sédimentaire, algues rouges ou corallinacées	- habitat Natura 2000	- présence en Manche Est ainsi qu'à Wissant et Audresselles		
	<b>roches et blocs de la frange infralittorale supérieure biocénose dominé par la faune (hydrodynamisme et milieux turbides)</b>		- présence de tapis d'ascidies dans les milieux à salinité variable	- plusieurs espèces des biocénoses benthiques figurent dans la réglementation européenne (Natura 2000, OSPAR, Berne) - représenté en rade de Brest et dans le secteur Saint-Malo - Cap Fréhel			
<b>les biocénoses des fonds meubles de l'infralittoral</b>	<b>sables grossiers, graviers</b> (sédiments grossiers mobiles de 500µm à 1mm)	hétérogénéité des techniques employées / dispersion des données → besoin d'approfondissement des connaissances	- 20% du sédiment peut être composé de coquilles mortes - richesse spécifique (population d'invertébrés) - nurricerie (particules en suspension) pour le 1er niveau trophique notamment bivalves et poissons plats - abri pour poissons fourrage	- habitat Natura 2000	- habitat bien représenté	- peu influencé par MO et eutrophisation - communautés de cet habitat sensibles aux extractions	
	<b>sables fins ou moyens</b> Prolongements sous-marins de plages intertidales constitué par des sables fins	bonnes connaissances et nombreuses données mais manque de séries à long terme	- habitat riche en espèces - présence de bivalves, amphipodes en forte abondance - rôle de nurricerie pour poissons plats, mullets, bar	- habitat Natura 2000	- habitat très commun dans la sous région	- sensible à l'eutrophisation (prolifération d'algues vertes générée par les apports terrigène d'azote en excès) - sensible à l'extraction sédimentaire	
	<b>sables et vases sableuses</b> (secteur les plus abriés)	peu de données disponibles sur la connaissance précise de la répartition des habitats	- capacité de la faune à descendre en profondeur dans le sédiment : présence de polychètes, amphipodes, richesse spécifique avec nombreuses espèces peu communes - zone de nurricerie pour crustacés et poissons (raies)	- habitat Natura 2000	- bien représenté dans la sous-région	- risque d'hypoxie (faible renouvellement des eaux) - très sensible à l'eutrophisation entraînant une baisse de la diversité	
	<b>sédiments hétérogènes</b> (coexistence de 3 fractions sédimentaires : vase, sable, et graviers)	lacune sur la connaissance précise de la répartition des habitats	- présences de mollusques, polychètes, amphipodes, et espèces à fort intérêt commercial : coquilles Saint-Jacques, praires, palourdes - fraction grossière sert de fixation aux algues rouges - richesse spécifique élevée, biomasses fortes - source alimentaire pour crustacés, poissons, oiseaux	- habitat Natura 2000		- propice à la prolifération de crépidules - sensible à l'eutrophisation en été - habitat sensible à l'abrasion	
<b>les biocénoses des habitats particuliers de l'infralittoral</b>	<b>herbiers à <i>Zostera marina</i></b>	bonnes connaissances et nombreuses données	- milieu très diversifié : bivalves, amphipodes, qui sont la proie de nombreux prédateurs : oiseaux et juvéniles de poissons plats (sole, turbot) - habitat particulier à forte biodiversité et à forte valeur patrimoniale	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- extension de certains herbiers - présent en Manche jusqu'au Cap de la Hague	- sensible aux activités de dragages et chalutage	- activités de pêches récréatives
	<b>bancs de maerl</b> → accumulation d'algues calcaires corallinacées vivant sur fonds meubles	données insuffisantes	- fournit des micro-habitats support, refuge et alimentation à une faune et flore variée - zone de grande diversité - zone de nurseries pour de nombreuses espèces d'intérêt commerciales (bars, dorades, lieux...) - importante source carbonatée pour les plages	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- présent essentiellement sur les côtes de Bretagne et autour des îles Chausey, un seul site dans la région Nord Pas-de-Calais sur le site des « ridens » de Boulogne. - tendance évolutive : habitats menacés	- habitat extrêmement vulnérable (faible croissance, biodiversité) - sensible à l'activité d'extraction	
	<b>bancs de modioles</b> ( <i>Modiolus modiolus</i> )	données insuffisantes	- communautés associées les plus diversifiées (90 à 270 espèces d'invertébrés benthiques) - rôle de nurricerie et refuge - la modification de la structure sédimentaire augmente la stabilisation	- habitat Natura 2000 - habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- se situe dans le détroit du Pas-de-Calais au large du Cap Gris Nez - tendance évolutive : habitat en danger ou en déclin		
	<b>bancs d'huîtres plates sur sédiments hétérogènes</b> → si densité dépasse 5 individus par m² on parle de bancs	recensement et état des lieux prévus en Bretagne	- présence de coquilles d'huîtres mortes, joue un rôle de support pour les espèces sessiles (vivant fixées sur le fond) - offre un substrat disponible pour installation d'autres espèces - nurserie de poissons juvéniles - rôle protecteur contre l'érosion	- habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- présent en Bretagne et Cotentin Tendance évolutive : habitat en déclin (maladies parasitaires), quasi « relictuel »	- habitat sensible aux pressions engendrées par les activités de pêche professionnelles - sensible aux pathogènes microbiens	
	<b>récif de <i>Sabellaria spinulosa</i></b>	données insuffisantes	- grande biodiversité (bivalves amphipodes) - crée des habitats, source d'alimentation	- habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR	- présent dans le golfe normano-breton mais pas de certitude qu'il s'agisse d'un récif		

Caractéristiques de l'état écol

	<b>banquettes à lanice</b>	bonnes connaissances	- présence d'amphipodes et polychètes - habitat attractif pour certaines espèces, source d'alimentation pour poissons plats (limande, sole, plie)	- habitat Natura 2000	- bancs situés en baie du Mont St Michel, Morlaix, Chausey (régression), Boulogne-sur-Mer et Normandie  Tendance évolutive : majoritairement stable sauf à Chausey		
	<b>tombants grottes et surplombs</b>	données insuffisantes	- présence de nombreuses espèces caractéristiques sciaphiles (qui aiment l'ombre)	- habitat Natura 2000			
<b>Composante de l'écosystème</b>	<b>Description</b>	<b>Qualité de la donnée (spatiale, temporelle, nombre, précision)</b>	<b>Intérêt de la composante (fonctionnalités, rôle trophique, diversité, importance patrimoniale, espèce rare, remarquable, fort statut de protection)</b>	<b>Statut de protection de l'habitat ou de l'espèce</b>	<b>Qualification de l'état (spatialisation, abondance, tendance évolutive)</b>	<b>Pressions actuelles ayant un impact sur les habitats</b>	<b>Activités dépendantes du bon état de la composante</b>
<b>les biocénoses des fonds meubles du circalittoral</b>	<b>biocénose des cailloutis et galets circalittoraux et faciès associés (zone à fort dynamisme)</b>	données peu accessibles, privées, à caractère industriel	- la biocénose se décline sous différents faciès selon les conditions hydrodynamiques - espèces fixées (éponges, méduses), crustacés, échinodermes (étoiles de mer et ophiures)				
	<b>biocénose des fonds grossiers circalittoraux et faciès associés</b>		- la biocénose se décline sous différents faciès avec la présence d'espèces associées caractéristiques du substrat				
	<b>biocénose des fonds sableux circalittoraux (formation dunaire sableuse)</b>		- espèces caractéristiques : annélides polychètes, échinodermes		- présent qu'en Manche orientale		
	<b>biocénose des sédiments hétérogènes envasés circalittoraux</b>		- espèces caractéristiques : polychètes, anémones, mollusques bivalves		- présent au Sud de la Mer du Nord		
<b>les biocénoses des fonds durs du circalittoral</b>	<b>biocénose à gorgones et roses de mer (bryozoaires)</b>	données insuffisantes	- le cortège d'éponges dressées fait partie des espèces associées		- présent sur l'ensemble de la sous-région		
	<b>biocénose d'hydrodynamisme intense</b>		- la faune composée essentiellement d'éponges ou d'hydriaires dans les cas les plus extrêmes (site des Ridens)				
	<b>biocénose fonds durs à éponges et mollusques bivalves</b>		- caractéristique du circalittoral profond, composée d'éponges		- présent à Sein, au large des côtes du Finistère nord (70-100m de profondeur)		
	<b>biocénose coraux sur roches et blocs du circalittoral du large</b>		- présence de coraux		- observé de manière exceptionnelle à partir de 30 m en Iroise, à Roscoff et chaussé de Sein par 60 m	- sensible à l'abrasion	
	<b>biocénose du circalittoral en salinité variable</b>		- tapis d'ascidies en association avec bryozoaires et hydriaires		- au niveau des estuaires profonds rocheux		
<b>les biocénoses des habitats particuliers du circalittoral</b>	<b>récifs de <i>Sabellaria spinulosa</i> (ver polychète)</b>			- habitat menacé et/ou en déclin d'OSPAR			- activités de pêche professionnelle, récréative, pêche à pied...
	<b>tombants grottes et surplombs</b>	données insuffisantes	- présence d'espèces sciaphiles (qui aiment l'ombre), et espèces de grand intérêt écologique (éponge carnivore, coraux mous)				
	<b>roches à <i>Musculus discors</i> (moule brune)</b>	données insuffisantes	- caractérise la roche circalittoral semi-abritée		- observé en abondance en Manche Ouest (Ile de Batz) et Manche centrale - au large du cap de la Hague et de Barfleur		
	<b>moulières circalittorales</b>				Tendance évolutive : habitat en régression en 2010		- activité d'exploitation
<b>Phytoplancton</b>		grande variabilité de la répartition du phytoplancton difficulté dans la représentativité de données	- premier maillon de la chaîne alimentaire aquatique - très grande biodiversité, nombre de taxons estimé entre 300 et 400		- les plus grandes concentrations se localisent au sein du panache de la Seine - efflorescences observées au printemps, été ou automne selon les espèces	- espèces pouvant produire des toxines nuisibles pour l'environnement - lien de causalité entre excès de nutriments et fréquences trop importantes d'efflorescences	
<b>Zooplancton</b>		secteurs à proximité des stations marines et des centrales les mieux documentés ; ailleurs les travaux sont dispersés	- élément essentiel de la chaîne alimentaire du milieu pélagique		- ensemble de la sous-région marine		
<b>Peuplement démersaux</b>	<b>10 espèces démersales identifiées en sous-région marine dont 30 régulièrement abondantes :</b> Tacauds, merlans, roussettes, raies, grondins, poissons plats	connaissances variables selon les espèces état des stocks de 9 espèces peu ou pas connu (bar, rouget barbet, morue de Manche Ouest, grondins rouge et gris, limande, limande sole, turbot, barbue)	- espèces d'intérêt halieutique	- 6 espèces font l'objet de mesures particulières (PCP) : anguille, morue, merlan, merlu, plie, sole - Ange de mer, raie bouclée, raie douce, pocheteau gris, requin pélerin, requin taupé et aigüillat : inscrits sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin	- ensemble de la sous-région marine - les nurseries côtières se situent dans les baies ou à proximité des estuaires		- activité de pêche professionnelle
<b>Populations ichtyologiques de petits pélagiques</b>	<b>8 espèces typiques en sous-région marine :</b> Hareng, maquereau, chinchard, sprat, sardine, anchois, alose feinte et grande alose	connaissances limitées	- espèces d'intérêt halieutique	- Grande alose : inscrite sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin - Grande alose et Alose feinte : espèces Natura 2000	- vaste aire de répartition au delà de la sous-région marine, grands migrateurs		- activité de pêche professionnelle

Caractéristiques de l'état écol

<p><b>Populations ichtyologiques de grands pélagiques</b></p>	<p><b>principales espèces fréquentant la SRM :</b> Germon, thon rouge, espadon, requin peau bleue, requin-taureau bleu</p>	<p>connaissances variables selon les espèces</p>	<p>- prédateurs clés en bout de chaîne alimentaire</p>	<p>- Requin taureau : inscrit sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin</p>	<p>- vaste aire de répartition au delà de la sous-région marine</p>	<p>Sensible aux phénomènes de bioaccumulation</p>	<p>- activité de pêche professionnelle</p>
---	--	--	--	---	---	---	--

Caractéristiques de l'état écol

Composante de l'écosystème	Description	Qualité de la donnée (spatiale, temporelle, nombre, précision )	Intérêt de la composante (fonctionnalités, rôle trophique, diversité, importance patrimoniale, espèce rare, remarquable, fort statut de protection)	Statut de protection de l'habitat ou de l'espèce	Qualification de l'état (spatialisation, abondance, tendance évolutive)	Pressions actuelles ayant un impact sur les habitats	Activités dépendantes du bon état de la composante
<b>Mammifères marins</b>	<p><b>présence permanente de 5 espèces de cétacés :</b> marsouin commun, grand dauphin, dauphin bleu et blanc, dauphin commun, lagénorhynque à bec blanc</p> <p><b>2 espèces de phoques :</b> Phoque veau marin et gris</p> <p><b>Présence saisonnière de 4 espèces de cétacés :</b> Dauphin de risso, globicéphale noir, rorqual commun, petit rorqual</p>	<p>les vastes aires de répartition rendent difficile le suivi des populations, ainsi que leurs distributions et leurs habitats préférentiels</p>	<p>- espèces avec un rôle de prédation important dans la chaîne trophique</p>	<p>- Marsouin commun : inscrit sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin et la liste IUCN en situation « quasi menacé »</p> <p>- protection des petits cétacés dans la mer du Nord (ASCOBANS)</p> <p>- Phoque veau-marin, phoque gris, marsouin commun et grand dauphin : espèces Natura 2000</p>	<p>- la mer d'Iroise et le golfe Normano-breton sont des domaines vitaux pour les populations côtières de grands dauphins</p> <p>- les principales baies de la SRM abritent des colonies de phoques gris ou de phoques veau-marin</p> <p>- présence du marsouin commun avec des densités plus fortes au large des côtes de la mer du Nord et en Manche orientale</p>	<p>- captures accidentelles par pêche, ondes électromagnétiques</p> <p>- sensible aux phénomènes de bioaccumulation</p>	
<b>Oiseaux marins</b>	<p><b>18 espèces d'oiseaux marins nicheurs dont 10 font l'objet de préoccupations majeures :</b></p> <p>Serne caugek, sterne de Dougall, macareux moine, guillemot de Troil, pingouin torda, puffin des Anglais, océanite tempête, la mouette tridactyle, goéland brun, goéland argenté</p> <p><b>Nombreuses espèces d'oiseaux migrants</b></p>	<p>bonnes connaissances des effectifs pour les oiseaux marins nicheurs, mais peu d'information sur les aires de répartition</p> <p>peu de données sur les oiseaux qui ne se reproduisent pas dans la SRM</p>	<p>- rôle de prédation important dans la chaîne trophique</p>	<p>- Puffin des Baléares, mouette tridactyle et Sterne de Dougall : inscrits sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin</p> <p>- le puffin des Baléares, espèce migrante, est inscrit sur la liste rouge IUCN, en danger critique d'extinction à l'échelle mondiale, et « vulnérable » en France</p> <p>- Pingouin torda, sterne de Dougall, macareux moine : inscrits sur la liste rouge IUCN en situation de danger critique</p> <p>- les 18 espèces nicheuses : espèces Natura 2000</p>	<p>- Importance des sites de nidification et du détroit du Pas-de-Calais</p> <p>- rôle inconnu du front d'Ouessant</p> <p>- tendance évolutive des espèces nicheuses : 10 espèces font l'objet de préoccupation majeure (en déclin, effectif en baisse, vulnérables, en danger ou quasi-menacé), dont 2 espèces sont en danger critique : sterne de Dougall et macareux moine</p>	<p>- sensible à la prédation, dérangement, déchets marins</p> <p>- sensible aux phénomènes de bioaccumulation</p>	
<b>Reptiles marins</b>	<p><b>5 espèces de tortues marines ont été observées de manière plus ou moins anecdotique dans la sous-région marine :</b></p> <p>Tortue luth, tortue caouanne, tortue de Kemp, tortue franche, tortue caret</p>	<p>peu de données</p>		<p>- fort statut de protection pour la plupart des espèces (liste IUCN, Bonn, AM du 14 octobre 2005, OSPAR)</p> <p>- Tortue Luth et tortue caouanne : inscrites sur la liste OSPAR des espèces menacées et/ou en déclin</p> <p>- Tortue caouanne : espèce Natura 2000</p>	<p>- anecdotique</p> <p>Tendance évolutive : ces 5 espèces sont recensées sur la liste rouge IUCN « vulnérables » à « en danger critique d'extinction »</p>	<p>Sensible aux macro-déchets captures accidentelles par pêche</p>	

**ANNEXE 3 :**


**OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT MARIN ET LITTORAL**



# Réseau d'aires marines protégées de la sous-région Manche Mer du Nord

## Sites Natura 2000


### Directive Habitats Faune Flore


 Sites d'importance communautaire (SIC) ou propositions de sites (pSIC)

### Directive Oiseaux

 Zones de protection spéciale (ZPS)


## Aires marines protégées hors Natura 2000

 Réserves naturelles nationales et régionales

 Arrêté de protection de biotope

 Domaine public maritime relevant du Conservatoire du littoral

 Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial UNESCO

 Réserve de Biosphère (UNESCO)

 Parc naturel marin

 Zone marine protégée OSPAR


 Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)

 Site of special scientific interest SSSI

 MCZ in project

## Délimitations maritimes

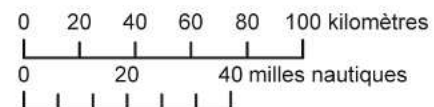
 Mer territoriale (12 milles nautiques)

 Frontière maritime ou délimitation du plateau continental juridique ou limite selon accords de pêche (Guernesey)

 Sous région marine Manche mer du Nord

ROYAUME-UNI

FRANCE



Sources des données : Sites Natura 2000 : INPN-MNH/AAMP, octobre 2012 - JNCC 2012 - RNN : INPN-MNH/AAMP 2012 - APPB : INPN-MNH, 2012 - DPM relevant du CdL - PNM : AAMP 2012 - RAMSAR : JNCC, INPN - OSPAR : 2012 - UNESCO : 2012 - MCZ project : Balanced Seas 2012 - Limites des 12 MN et délimitations des eaux territoriales : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisées par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008 - Limites départementales, IGN GÉOFLA - Trait de côte européen, ESR) Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980.

**ANNEXE 4 :**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS**

Tableau récapitulatif des contributions écrites			
N° de contribution	Type de structure	Nom de la structure	Titre de la contribution
1	Service de l'État	DREAL BN	« Assises de la mer et du littoral Contribution de la DREAL BN »
2	Service de l'État	DREAL HN	« Assises de la mer et du littoral – contribution de la DREAL Haute Normandie »
3	Service de l'État	DREAL Picardie	« Gestion des risques littoraux »
5	Service de l'État	DDTM du Pas-de-Calais	« Assises nationales de la mer et du littoral - tables rondes à Boulogne le 04 avril »
6	Service de l'État	DDTM du Nord	
7.2	Service de l'État	DDTM Seine Maritime – DML GMEP	« Contribution aux assises de la mer et du littoral »
8	Collectivité territoriale	Conseil Régional de Haute Normandie	
10	Service de l'État	Préfecture Maritime	Recherche et répression des rejets volontaires pour l'année 2012.
11.1	Établissement public	Conservatoire du Littoral	Contribution du Conservatoire du littoral aux Assises de la Mer et du Littoral - Façade Manche Mer du Nord - mars 13
11.2	Établissement public	Conservatoire du Littoral	Littoraux et Changements Côtiers – LiCCo
11.3	Établissement public	Conservatoire du Littoral	RESEAU OPERATIONNEL « POLLUTIONS MARINES ET LITTORAL »
11.4	Établissement public	Conservatoire du Littoral	La lettre d'Observation du Littoral Normand et Picard est lancé !
12	Établissement public	CCI Le Havre	Le livre bleu de la marétique – Pour une économie maritime numérique
12	Établissement public	CCI Le Havre	Marétique : le numérique au service du Maritime
14.1	Établissement public	IFREMER	Assises de la mer Contribution de l'IFREMER sur la façade Manche mer du Nord

14.2	Établissement public	IFREMER	Éléments de contexte généraux
18	Organisation professionnelle	Armateurs de France	« L'industrie du transport et des services maritimes pour une filière en faveur de l'emploi au cœur des échanges mondiaux »
20	Organisation professionnelle	Fédération des Industries Nautiques	Contribution de la FIN
21	Organisation professionnelle	CRPM Nord-Pas-De-Calais/Picardie, Haute Normandie et Coopérative Maritime Etaploise	Assises Mer et Littoral
22	Organisation professionnelle	UNPG / UNICEM Normandie	
30	Organisation professionnelle	Syndicat des Énergies Renouvelables	« Contribution du SER au Conseil Maritime de Façade Manche Est-Mer du Nord dans le cadre de la préparation des Assises de la Mer »
31	Syndicat mixte	Syndicat mixte de la Côte d'Opale	
32	Syndicat mixte	Syndicat mixte de la Baie de Somme – Grand littoral Picard	« Le littoral Picard – Consultation Façade Maritime Nord Atlantique-Manche Ouest »
35	Association de protection de l'environnement	CPIE Flandre Maritime	CPIE Flandres maritime – contributions aux assises
37	Association de protection de l'environnement	Fédération d'associations Nord Nature Environnement, ADELFA, ADELE	Assises de la Mer et du Littoral – Façade Manche Est Mer du Nord
37	Association de protection de l'environnement	Fédération d'associations Nord Nature Environnement, ADELFA, ADELE	contribution pour les ports de plaisance
36	Association de protection de l'environnement	FNE	
38	Association de protection de l'environnement	Picardie Nature	« Contribution aux assises de la mer et du littoral »

39	Association d'usagers	Fédération de chasse sous marine passion	
39	Association d'usagers	Fédération de chasse sous marine passion	Propositions de la FSCMP concernant les différents thèmes des assises de la mer
40	Association d'usagers	Association de défense des pêcheurs à pied de la Côte d'Opale	comité mer et littoral propositions
42	Association d'usagers	FNPPSF	Assises de la mer façade MEMN contribution FNPPSF
43	Association d'usagers	FFESSM	contributions aux assises de la mer
47	Particulier / usager		Assises Mer & Littoral
47	Particulier / usager		Le Groupement d'Intérêt Scientifique « S.I.E.G.M.A. » Suivi des Impacts de l'Extraction de Granulats Marins
47	Particulier / usager		VECTORS = Vecteurs de Changement pour la Vie Marine, Impact sur les Secteurs Économiques
46	Scientifique	MNHN	« Proposition pour les Assises de la Mer »
49	Association de protection de l'environnement	Surfrider Foundation Europe	« Assises de la mer et du littoral ; Contribution Surfrider Foundation Europe »
50	Collectivité territoriale	Conseil Régional Picardie	« Contribution de la Région Picardie aux assises de la mer et du littoral »

**ANNEXE 5 :**

**AMENDEMENTS REJETÉS PAR LE CONSEIL  
MARITIME DE FAÇADE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENTS ROBIN DES BOIS, 10 JUIN 2013**

p.2 dernière phrase

Identifier les zones où des micropolluants **tels les PCB** sont présents, ...

Et ajouter un point juste après :

- **et entreprendre la même démarche en ce qui concerne les planctons toxiques.**

p.4 § 1.4

Appréhender les espaces naturels du littoral comme des **ressources biologiques** infrastructures pour

les activités de pleine nature en **imposant** recherchant l'équilibre entre **capacités** d'accueil et capacité de charge.

**§ 1.5**

Adapter les modes de financement spécifiques au bon état écologique du milieu marin (**au sens de la DCSMM ?**), en concertation avec les partenaires concernés.

**PROPOSITION D'AMENDEMENTS FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

p.2 : au chapitre « protéger l'environnement marin », supprimer le paragraphe « Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées, vitrines et laboratoires en matière d'ingénierie écologique marine, mais aussi en matière de gouvernance. Toutefois le développement des aires marines protégées doit se faire en prenant en compte les activités existantes ». Le remplacer par : « Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées, vitrines et laboratoires en matière d'ingénierie écologique marine, mais aussi en matière de gouvernance. En 2020, 20 % des eaux marines françaises doivent être classées en aires marines protégées. Cet objectif doit être décliné à l'échelle de la façade. L'ensemble des acteurs du territoire doivent être associés à la concertation et à la gestion des aires marines protégées. »

p.4 : au chapitre « financer les actions de la protection de l'environnement marin », ajouter un point avant « adapter les modes... » :

« Une fiscalité environnementale spécifique au milieu marin, aujourd'hui quasi inexistante, doit être envisagée, pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales et sociales, faire supporter à chaque activité le coût de ses externalités environnementales et abonder un fonds national pour la connaissance et la protection de la mer et des littoraux. Suppression des subventions nuisibles à la biodiversité, principe pollueur-payeur, redevance sur les activités, et incitation aux comportements vertueux sont les principes qui doivent sous-tendre une fiscalité environnementale sur les activités en milieu marin. »



## PROPOSITION D'AMENDEMENTS SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Remarque 1 :

§3.4 / p.18-19 : *"mises à l'étude de la fiscalisation des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité, des milieux terrestres et marins", "mise en révision du niveau des redevances d'utilisation du DPM"*

Les éventuelles adaptations ne devront pas alourdir le régime applicable aux EMR (et à l'éolien offshore en particulier) en matière de fiscalité, qui est déjà particulièrement lourd, comme l'illustre sa description au paragraphe 2.4.4 du document.

Remarque 2 :

§1.1 / p.2 : *« Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées, vitrines et laboratoires en matière d'ingénierie écologique marine, mais aussi en matière de gouvernance. Toutefois le développement des aires marines protégées doit se faire en prenant en compte les activités existantes »*

Au-delà des activités existantes, le développement des aires marines protégées ne doit pas entraver excessivement le développement des activités à venir (énergies marines et éolien en mer notamment). Nous demandons d'amender pour cela le texte de la manière suivante (ajouts en gras) :

*"Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées, vitrines et laboratoires en matière d'ingénierie écologique marine, mais aussi en matière de gouvernance. Toutefois le développement des aires marines protégées doit se faire en prenant en compte les activités existantes **et à venir (notamment énergies marines et éolien en mer)**"*

Remarque 3 :

§3.4 / p.18 : *« la mise à l'étude de la fiscalisation de l'ensemble des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité et des milieux terrestres et marins à hauteur des dommages causés »*

Des études d'impacts exhaustives sont systématiquement menées pour évaluer l'impact des projets sur l'environnement, en particulier pour ce qui concerne les énergies marines renouvelables qui sont soumises aux dispositions relatives à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Elles prévoient notamment la mise en place de mesures compensatoires vis-à-vis desquelles la fiscalisation évoquée à ce paragraphe seraient clairement redondantes.

Nous demandons donc à ce que ces éléments soient retirés du document final.

## PROPOSITION D'AMENDEMENTS UNPG / UNICEM

### §1.5 Financer les actions de protection de l'environnement marin (page 4/19)

Mettre la phrase au futur et ajouter le terme « compétitivité » à la phrase : « *les éventuels nouveaux prélèvements fiscaux sur les activités économiques existantes ~~devraient~~ **devront** être supportables tout en garantissant la poursuite, **la compétitivité** et le développement économique des activités concernées.* »

### §1.6 Améliorer la connaissance pour l'action de protection..., 8<sup>ème</sup> point (page 5/19)

Retirer « et les verser au système d'information sur la nature et les paysages (SINP) » de la phrase « *Partager les connaissances avec l'ensemble des acteurs maritimes : s'assurer de leur qualité avant qu'elles **ne soient rendues publiques** ~~et les verser au système d'information sur la nature et les paysages (SINP).~~* »

En effet, cette action ne peut dépendre que du volontariat du détenteur des données.

Ajouter les cartes citées ci-dessus en annexe avec le titre d'annexe suivant : « ressources en matériaux marins »

**PROPOSITION D'AMENDEMENTS SURFRIDER FOUNDATION EUROPE**

Nous renvoyons pour ce thème à la contribution transmise par FNE et que nous soutenons.